UCO
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST

IFEPSA
Institut de Formation en Éducation Physique et en Sport

FACULTÉ DES **SCIENCES / IFEPSA**

STAPS ACCESS ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION

Une 1ère année STAPS en 2 ans

Option : **BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)**

Licence : **Diplôme national bac +3** [en convention avec Le Mans Université]

Une insertion professionnelle garantie

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

Le parcours de Licence STAPS ACCESS option Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) propose de construire sa réussite en STAPS en conciliant approches professionnelle et universitaire, lors d'une 1ère année organisée sur deux ans.

Cette 1ère année de Licence permet :

- d'acquérir des compétences dans l'encadrement et l'analyse d'une séance d'activité physique et sportive pour tout public.
- de suivre une formation BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) en partenariat avec l'organisme de formation IPSA et de faciliter une insertion professionnelle à court et moyen terme dans les métiers de la natation.

MÉTIERS ET SECTEURS

- Les étudiants finalisant leur cycle de Licence peuvent accéder aux métiers propres aux mentions de Licence STAPS : éducation et motricité, activités physiques adaptées et santé, management du sport.
- Les étudiants titulaires du BPJEPS AAN peuvent se professionnaliser en tant que maître-nageur sauveteur et exercer en autonomie dans le domaine des activités aquatiques.

POURSUITE D'ÉTUDES

L'obtention de la Licence STAPS APAS, EM ou MS permet de postuler aux Masters proposés à l'IFEPSA et dans les universités françaises.

L'obtention du BPJEPS AAN facilite l'engagement dans les autres mentions du BPJEPS (AF, APT, ...).

NOTRE PARTENAIRE

IPSA
Institut Professionnalisation Sportive Angevin

AIDE À LA RÉUSSITE

Un contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant : validation par blocs de compétences, évaluation continue intégrale, personnalisation des parcours, adaptation du calendrier.

Stage en alternance et expériences professionnelles

Dès la première année, l'étudiant en STAPS ACCESS bénéficie d'un stage en alternance adossé à la formation BPJEPS AAN. Cette première expérience de stage se poursuit ensuite par de multiples expériences professionnelles variées tout au long du cycle de Licence.

Des infrastructures adaptées et de proximité

Le campus de l'IFEPSA bénéficie d'installations récentes et adaptées à la formation universitaire. Les installations sportives sont à proximité et les temps de déplacement réduits.

LES + DE LA FORMATION

Une année alliant études universitaires et qualification professionnelle

En prenant en compte les profils différenciés de candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur, cette 1ère année de Licence en 2 ans offre aux étudiants une professionnalisation précoce tout en leur permettant d'envisager une poursuite de leur cursus universitaire en L2 puis en L3.

Un groupe restreint pour optimiser les apprentissages

Un groupe de 25 étudiants maximum, des entretiens réguliers avec les responsables pédagogiques, une équipe enseignante disponible et à l'écoute des besoins de chaque étudiant.

Une formation professionnelle intégrée à la L1 STAPS ACCESS

Pleinement associée à la Licence 1ère année, le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) mention Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) offre un accès direct à la professionnalisation dans les métiers de la natation.

78% de réussite en L1 STAPS

500 heures de stage

25 étudiants par promotion

ORGANISATION DE LA FORMATION

La Licence STAPS ACCESS option AAN est organisée sur quatre semestres de formation. La Licence 1ère année (L1) est doublée afin de permettre à l'étudiant de capitaliser les 60 crédits de la Licence 1 et d'obtenir le BPJEPS AAN.

- Tout au long de ces deux années de L1, l'étudiant suit intégralement le programme de Licence STAPS 1ère année en alternant périodes de formation universitaire et périodes de formation professionnelle (BPJEPS AAN).
- Le 1er semestre de la 1ère année de L1 est consacré à l'obtention du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage (BNSSA) et du PSE1 (Premiers Secours en Equipe de niveau 1) pré-requis indispensables à l'entrée en formation BPJEPS AAN qui débute au 2ème semestre de cette 1ère année.
- La 2ème année de L1 permet à l'étudiant d'obtenir le BPJEPS AAN lors du 1er semestre, puis de finaliser sa 1ère année de Licence STAPS lors du 2nd semestre.
- Une fois ces deux années complétées, l'étudiant a la possibilité de s'insérer professionnellement avec le BPJEPS AAN ou de poursuivre sa formation universitaire en Licence 2ème année vers une mention de son choix (APA-S, EM et MS).

PROGRAMME

LICENCE 1 [en 2 ans]

La L1 permet d'acquérir des compétences dans :

- l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive pour tout public (pratique d'activités physiques variée et apprentissage des compétences pédagogiques pour leur enseignement).
- l'analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive (anatomie, physiologie, biomécanique, sociologie, psychologie, droit, économie, histoire…).
- les usages numériques, l'exploitation de données, la communication écrite et orale en Français et en Anglais, la détermination de son projet professionnel et personnel (notamment à travers les stages d'application).

En parallèle et en partenariat avec l'organisme de formation IPSA, l'étudiant suit une formation BPJEPS AAN sur un mode d'alternance entre formation et stage hebdomadaire en milieu professionnel. Au terme de cette formation, le titulaire du BPJEPS AAN sait :

- mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation.
- conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans les activités aquatiques et de la natation.
- mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

LICENCE 2ème et 3ème ANNEE

Les compétences initiées en L1 sont ensuite approfondies tout au long des 2ème et 3ème années de Licence. Elles sont teintées en fonction de la mention STAPS choisie :

- Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS)
- Education et Motricité (EM)
- Management du Sport (MS)

UN PRÉREQUIS ESSENTIEL :
ÊTRE NAGEUR CONFIRMÉ
(moins de 7 minutes 40 au 400 m Nage Libre)

Statut étudiant/salarié

Dès l'obtention du BPJEPS AAN, l'étudiant peut être employé en qualité de Maître-Nageur Sauveteur et bénéficier, tout au long de son cursus de Licence, d'aménagements de formation en tant qu'étudiant « salarié ».

INSCRIPTION EN L1

- Être titulaire du baccalauréat, du PSC1 et être nageur confirmé
- Formuler un voeu sur Parcoursup. L'institut y figure sous l'appellation « IFEPSA - Faculté libre de l'Ouest ». Attention, bien préciser la ville « Les Ponts-de-Cé »
- Satisfaire aux exigences demandées dans le cadre de l'entretien de recrutement programmé en avril/mai
- Nombre de places limité à 25 étudiants

FRAIS DE SCOLARITÉ

(à titre indicatif tarifs 2024/2025)

- Formation Licence STAPS ACCESS et formation BPJEPS sur 2 ans : de 9 150 € à 12 150 € selon les revenus des familles
- Frais administratifs en plus
- Possibilité d'obtenir une bourse d'état

© IFEPSA-UCO, 2024 Document non contractuel : informations données à titre indicatif et pouvant faire l'objet de modification. Dernière MAJ 13/09/24

Renseignements

Responsable coordination L1 STAPS
christophe.angot@uco.fr | 02.41.79.18.92

Assistante de formation
delphine.bobard@uco.fr | 02 41 79 79 50

ifepsa.uco.fr

DIPLÔME NATIONAL DE LICENCE CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT